

DEPARTEMENT de la Corse du Sud

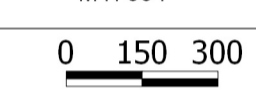
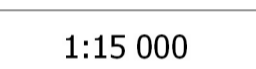
Ville de Propriano

Zonage pluvial

PHASE 1  PHASE 2  PHASE 3  PHASE 4

Carte du zonage pluvial

Superficie de l'aménagement	Zone EP0	Zone EP1	Zone EP2
Moins de 150 m <sup>2</sup>		Aucune compensation demandée (difficultés techniques) réjet dans le réseau communal d'assainissement	
150 à 1 000 m <sup>2</sup>		Mesure compensatoire dimensionnée sur la base du ratio de 40 l/m <sup>3</sup> imperméabilisé. Equipée d'un orifice de fuite Ø400 mm	Mesure compensatoire dimensionnée sur la base du ratio de 40 l/m <sup>3</sup> imperméabilisé. Equipée d'un orifice de fuite Ø400 mm
1 000 à 2 000 m <sup>2</sup>	Aucune compensation demandée (difficultés techniques) réjet dans le réseau communal		
2 000 à 4 000 m <sup>2</sup>		Mesure compensatoire dimensionnée sur la base du ratio de 80 l/m <sup>3</sup> imperméabilisé. Equipée d'un orifice de fuite Ø500 mm	Mesure compensatoire dimensionnée sur la base du ratio de 40 l/m <sup>3</sup> imperméabilisé. Equipée d'un orifice de fuite Ø500 mm
4 000 à 10 000 m <sup>2</sup>		Mesure compensatoire dimensionnée sur la base du ratio de 100 l/m <sup>3</sup> imperméabilisé. Equipée d'un orifice de fuite Ø1500 mm	Mesure compensatoire dimensionnée sur la base du ratio de 40 l/m <sup>3</sup> imperméabilisé. Equipée d'un orifice de fuite Ø1500 mm
Plus de 10 000 m <sup>2</sup>	Retenir les prescriptions les plus contraignantes pour le projet considéré entre le règlement du zonage pluvial et les prescriptions de la MISE Corse du Sud, une notice hydraulique détaillée doit être réalisée		

06/2018	Zonage EP	V1	GGU	FCM
DATE	RAPPORT	INDICE - VERSION	MODIFIE PAR	VERIFIE PAR
			M17034	
			1	
				



Etudes - Maîtrise d'œuvre  
 Assainissement - AEP - Hydraulique  
 Environnement - Acoustique - Air - Santé  
 589 avenue Ferra de Sant-Castor  
 20090 MONTICELLI  
 Tel : 04 97 41 60 80  
 Fax : 04 97 41 60 81  
 E-mail : contact@cereg-corse.com

